

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 11 décembre 2025

Date de la convocation : 05/12/2025
Date d'affichage convocation : 05/12/2025

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	22	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2025-12-164

**Modification du tableau des effectifs
budgétaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président, en exercice.

Présents : Mmes et MM. : Alain BAILLIEU - Claude BERNARD - Jean-Claude CAMPOS - M. Robert CRAUSTE - Charly CRESPE - Jean-Paul CUBILIER - Michel DE NAYS CANDAU - Thierry FELINE - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Florent MARTINEZ - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Olivier PENIN - Laure PERRIGAULT-LAUNAY - Corinne PIMIENTO - Josiane ROSIER-DUFOND - Gilles TRAUJLET - Régis VIANET - Lucien VIGOUROUX - Chantal VILLANUEVA.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD pour M. Michel DE NAYS CANDAU - Mme Maguelone CHAREYRE pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Christine DUCHANGE pour M. Arnaud FOUREL - Mme Françoise DUGARET pour Mme Chantal VILLANUEVA - Mme Françoise LAUTREC pour M. Lucien VIGOUROUX - M. Lucien TOPIE pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Patricia VAN DER LINDE pour M. Gilles TRAUJLET.

Absents excusés : M. Cédric BONATO - Mme Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC - Mme Maryline POUGENC.

Secrétaire de séance : M. Michel DE NAYS CANDAU.

M. Florent MARTINEZ, Vice-président, expose :

- Vu le Code général des collectivités,
- Vu le Code général de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu les lignes directrices de gestion (LDG) en date du 1er mai 2021.

Compte tenu des nécessités de service et afin de nommer un chargé de propreté contractuel sur le grade d'adjoint technique à temps complet 35h, il convient de créer l'emploi correspondant. À cet effet, il est proposé de modifier le tableau des effectifs budgétaires de la façon suivante :

FILIÈRE	CRÉATION	
	Nb de poste	Emploi et temps de travail
Technique	1	Adjoint Technique à temps complet 35H

Compte tenu des nécessités de service et afin de nommer un chargé de propreté (affecté sur les différents bureaux de la CCTC) à temps complet 35h, il convient de modifier l'emploi « d'adjoint technique à temps non complet 28h ».

A cet effet, il est proposé de modifier le tableau des effectifs budgétaires de la façon suivante :

FILIÈRE	MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL	
	Nb de poste	Emploi et temps de travail
Technique	1	Adjoint Technique à temps complet 35H



Un agent de la Communauté de communes Terre de Camargue, remplissant les conditions prévues par le statut, figure sur le tableau d'avancement de grade 2025. Afin de répondre aux besoins du service et de permettre sa nomination, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs budgétaires en créant l'emploi correspondant à cet avancement de grade et, parallèlement, de supprimer l'emploi budgétaire non occupé. Pour cela, il convient de modifier le tableau des effectifs budgétaires de la façon suivante :

FILIERE	CRÉATION		SUPPRESSION	
	Nb de poste	Emploi et temps de travail	Nb de poste	Emploi et temps de travail
Technique	1	Technicien à temps complet 35H	1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet 35H

Compte tenu des nécessités de service et afin de recruter deux agents de restauration scolaire polyvalents à temps non complet 28h, il convient de créer les deux emplois correspondants. À cet effet, il est proposé de modifier le tableau des effectifs budgétaires de la façon suivante :

FILIERE	CRÉATION	
	Nb de postes	Emploi et temps de travail
Technique	2	Adjoint Technique à temps non complet 28H

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs budgétaires au jour de la nomination des agents, comme indiqué ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 12 décembre 2025
Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE**